

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU MERCREDI 3 JUIN 2020 à 20h30

**Présents** : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDRE Murielle, VIGOUROUX Didier, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, BOUQUET Stéphanie, BUGEAUD Eliane, CAYROCHE Marie-Xristine, CAYROCHE Pierre, JOURDAN-OSTY Florence, LAURENS Sébastien, MONTCHAMP Axelle, ROL Sébastien, RUNEL Fanny.

**Représentés** :

### DELIBERATIONS

#### 1) Vote du budget en M14 pour l'exercice 2020

Monsieur le Maire procède à la présentation du budget primitif M14 pour l'exercice 2020, section par section : voir tableau du budget en annexe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif M14 pour l'exercice 2020.

#### 2) Vote du budget en M40 pour l'exercice 2020

Monsieur le Maire procède à la présentation du budget primitif M40 pour l'exercice 2020, section par section : voir tableau du budget en annexe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif M40 pour l'exercice 2020.

#### 3) Vote du budget en M4 pour l'exercice 2020

Monsieur le Maire procède à la présentation du budget primitif M4 pour l'exercice 2020, section par section : voir tableau du budget en annexe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif M4 pour l'exercice 2020.

#### 4) Travaux d'électrification : régularisation versement fonds de concours au SDEE

Suite à une modification substantielle du montant de l'opération d'extension du traitement UV situé à la Fagette par le SDEE, une révision de la participation de la commune doit être opérée.

Le fonds de concours versé par la commune initialement fixé à 319 € doit être revu à la hausse et s'élève donc à 1 067 €.

Monsieur Sébastien ROL indique ne pas prendre part au vote. Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve la révision du fonds de concours versé au SDEE.

Il est également envisagé d'ajouter des points lumineux supplémentaires dans le village, notamment Vieille Route Sud à la maison Bourgade et dans le centre du village vers le four pour un coût de 1 629,70 € HT.

Monsieur Sébastien ROL indique ne pas prendre part au vote. Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve l'ajout de points lumineux tels que décrit ci-dessus.

## **5) Extinction de l'éclairage public**

Il est proposé aux élus de décider de la mise en place pratique et financière de l'extinction de l'éclairage public au Chastel-Nouvel. Voir le devis du SDEE. Deux périodes annuelles sont retenues pour la mise en place de l'extinction de l'éclairage public :

- Eté : de 00h à 5h ;
- Hiver : de 23h à 5h.

La mise en place du système est subventionnée par le SDEE à hauteur de 40 % soit 1 970 € HT pour un projet global de 4 978,60 € HT. Le reste à charge de la commune est donc de 3 008,60 € HT.

Monsieur Sébastien ROL indique ne pas prendre part au vote. Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve les modalités pratiques et financières de l'extinction de l'éclairage public, prévue pour le 15 juillet 2020.

## **6) Autorisation d'acte authentique relatif aux servitudes ENEDIS pour la parcelle AV 180**

Dans le cadre d'une constitution de servitude pour une ligne électrique souterraine sur la parcelle AV 180, ENEDIS demande une délibération de la commune autorisant la signature d'un acte authentique pour la création de la servitude.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'un acte authentique pour la création d'une servitude sur la parcelle n°180 section AV.

## **7) Exonérations foncières ZRR**

Pierre MOREL A L'HUISSIER encourage les communes à délibérer pour le maintien du dispositif ZRR sur le territoire de la Lozère. Ce dispositif permet notamment :

- d'autoriser des exonérations fiscales et sociales pour les entreprises et associations ;
- de bénéficier d'une majoration de 30% de la fraction bourg centre de la Dotation de Solidarité Rurale ;
- d'obtenir des financements pour l'ouverture des maisons de services.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à appliquer le dispositif ZRR sur la commune du Chastel-Nouvel.

## **8) Programme voirie 2020**

Le programme voirie 2020 concerne la reprise du réseau pluvial, des trottoirs et enrobé de la voie communale Vieille Route Sud.

Le marché a été attribué à l'entreprise COLAS pour un montant TTC (avec honoraires) de 85 260,12 €. Le marché a été passé par le SDEE et Lozère Ingénierie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités du programme voirie 2020.

### 9) Programme voirie 2021

Avec la prorogation des contrats territoriaux en 2020, la commune bénéficiera d'une subvention de 15 653 € pour la réalisation du programme voirie 2021 soit 40% du montant des travaux HT. Il est proposé aux élus de valider ce montant de subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la subvention allouée à hauteur de 15 653 € pour le programme voirie 2021.

### 10) Nouveau locataire T2 salle intergénérationnelle

Il est proposé de valider l'arrivée du nouveau locataire dans le logement T2 de la salle intergénérationnelle. Le couple est composé de Laurianne PONS et Baptiste GARENNE et s'est installé le 1<sup>er</sup> mai 2020. Le loyer est de 450 € par mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le contrat de location du nouveau locataire dans le logement T2 de la salle intergénérationnelle.

### 11) Prime exceptionnelle COVID19 aux agents territoriaux

Il est proposé le versement de la prime COVID19 défiscalisée et affranchie de cotisations aux agents territoriaux de la manière suivante :

- Arnaud SAVAJOL : 1 000 €
- Sylvain CAUSSE : 1 000 €
- Claudette BONNAL : 500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de la prime COVID19 aux agents cités ci-dessus.

## SUJETS A ABORDER

### Mesures prises pour le COVID19

Présentation des mesures prises pour le COVID19 en mairie pendant la crise sanitaire : prise de contact avec les personnes vulnérables en mairie pour recenser les besoins et aide des agents techniques pour la fourniture de courses et de médicaments, installation d'un plexiglas à l'accueil de la mairie et à l'agence postale communale, fourniture de masques (2 masques à l'ensemble de la population payés par la commune et la communauté de communes Randon Margeride ainsi qu'un masque du Département de la Lozère) et de gels hydro alcooliques..

### Règlement COVID19 à l'école publique

Présentation du règlement adopté à l'école publique pour faire face au COVID19 et la nouvelle organisation scolaire pour la fin de l'année : mise en place de deux groupes horaires au sein de l'école et d'une classe dite 2S-2C (Sport Santé – Culture Citoyenneté), installation d'un barnum dans la cour de l'école, fourniture du matériel d'entretien nécessaire pour le respect des consignes sanitaires du protocole de l'Education Nationale. Une dérogation a également été accordée pour une classe mixte passant de 10 à 12 élèves autorisés et portant la capacité d'accueil à l'école publique à 62 enfants

## Demandes de subvention en investissement

Pendant la crise sanitaire, des demandes de subvention ont été adressées au Conseil Départemental de la Lozère et à la Préfecture de Lozère. Pour le Conseil Départemental, trois dossiers ont été déposés :

- Climatisation de la salle intergénérationnelle pour la lutte contre la canicule
- Aménagement de l'alimentation en eau potable du hameau de Coulagnet
- Acquisition d'un camion de déneigement (non-éligible pour le Conseil Départemental)

Pour la DETR, trois dossiers devaient être déposés en début d'année :

1. Aménagement de la RD806
2. Aménagement de l'alimentation en eau potable du hameau de Coulagnet
3. Acquisition d'un camion de déneigement

## Point sur les travaux

Présentation des travaux en cours et à venir sur la commune : coupe de bois sur la route de Villeneuve, aménagement de l'entrée d'Aspres, reprise de divers murs de soutènement, mise en place du traitement UV de désinfection de l'eau du Chastel-Nouvel et de la Fagette ainsi que la fin du chantier des garages communaux.